|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Document 77-F** | |
|  | | **2 novembre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Présidente de la Commission 2 (contrôle budgétaire) | | | |
| Rapport de la Commission de contrôle budgétaire (Commission 2) à la séance plénière | | | |
|  | | | |

# 1 Commission de contrôle budgétaire

La Commission de contrôle budgétaire, présidée par Mme Weiling Xu (République populaire de Chine) assistée des Vice-Présidents, M. Santiago Reyes-Borda (Canada) et M. Dietmar Plesse (Allemagne), a tenu deux séances au cours de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16) et a examiné les questions relevant de son mandat.

# 2 Projet de programme de gestion du temps/Liste des propositions à examiner par l'AMNT/Mandat

Le projet de programme de gestion du temps, la liste des propositions à examiner et le mandat de la Commission 2 ont été présentés et approuvés (Documents [DT/3](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0003/en), [DT/1](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0001/en)et [DT/4](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0004/en)). Les ordres du jour des séances de la Commission 2 font l'objet des Documents [ADM4](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0004/en) et [ADM27](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-ADM-0027/en).

# 3 Accord entre le Gouvernement de la République de Tunisie et l'UIT

Conformément aux Résolutions 77 (Rév. Busan, 2014) et 5 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires ainsi qu'à la Résolution 83 (modifiée) du Conseil de l'UIT concernant l'organisation, le financement et la liquidation des comptes des conférences et réunions de l'UIT, le Gouvernement de la République de Tunisie et l'UIT ont conclu un accord relatif à l'organisation, à la tenue et au financement de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16) ainsi qu'à l'organisation, à la tenue et au financement du Colloque mondial sur la normalisation (GSS) de l'Union internationale des télécommunications.

La Commission de contrôle budgétaire a pris note de cet accord (Document [30](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0030/en)) et a remercié chaleureusement le Gouvernement de la République de Tunisie pour la qualité de l'organisation de l'Assemblée et des moyens mis à sa disposition.

# 4 Responsabilités financières des conférences

L'attention de la Commission 2 a été attirée sur le numéro 115 (Article 18) de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications et sur les numéros 488 et 489 (Article 34) de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, concernant les responsabilités financières des conférences (Documents [33](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0033/en) et DT/[10](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0010/en)). A l'issue de la séance, le Document DT/[10](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0010/en) est devenu le Document [62](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0062/en).

# 5 Budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)

A sa session de 2015, le Conseil a approuvé, par sa Résolution 1375, le budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16) pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 2 154 000 CHF, dont 1 457 000 CHF pour la documentation.

Les dépenses estimées de l'AMNT-16 au 31 octobre 2016 font apparaître un montant de 43 000 CHF de crédits non utilisés, sans tenir compte des coûts de documentation. On prévoit un excédent de dépenses de 23 000 CHF pour le coût de la documentation, en raison de volumes supérieurs aux prévisions. Le total des coûts, ceux de la documentation compris, devrait être inférieurs de 20 000 CHF au budget. (Voir le Document DT/[52](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0052/en) et l'Annexe A du présent rapport).

# 6 Contributions aux dépenses de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)

La Commission a pris note du montant que les organisations internationales non exonérées et les Membres de Secteur (sauf ceux du Secteur UIT-T) doivent payer au titre des dépenses de l'Assemblée (Document [32](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0032/en)).

Au 2 novembre 2016, aucune organisation ni aucun Membre de Secteur tenu de participer aux dépenses de la Conférence n'était enregistré.

# 7 Rapport sur les estimations des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-20 et dépenses de l'UIT‑T pendant la période 2012-2016

Le rapport sur les estimations des besoins financiers jusqu'à l'AMNT-20 et les dépenses de l'UIT‑T pendant la période 2012-2016 (Document [29](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0029/en)) a été présenté. S'agissant des besoins financiers pour la période allant jusqu'à 2020, la Commission a souligné qu'il est important d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Union. Il a été rappelé que le budget pour l'exercice 2016-2017, approuvé par le Conseil à sa session de 2015 (Résolution 1375), et le Plan financier pour la période 2016-2019, approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de 2014 (Décision 5), fixent déjà le cadre des dépenses pour la période 2016-2019. Outre le Document DT/[10](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0010/en), la Commission a décidé qu'une note de la Présidente de la Commission 2 aux Présidents de la Commission 3, de la Commission 4 et des Groupes de travail serait élaborée (Document [63](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0063/en)).

# 8 Incidences financières des Décisions et Résolutions de l'AMNT‑16

Au 31 octobre 2016, la Commission de contrôle budgétaire avait identifié plusieurs questions susceptibles d'avoir des répercussions financières (réf. Document DT/[53](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0053/en)). Le Document DT/[53](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0053/en) a été examiné par la Commission 2, qui a décidé d'en modifier le titre comme suit: Première estimation des coûts des Décisions et Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16).

Au cours de l'examen des incidences financières que pourrait avoir la Résolution 44 révisée sur les dépenses liées à l'interprétation, la Commission 2 a fait part de ses préoccupations quant à la somme importante et a conseillé, si nécessaire, de prendre en considération l'option la plus coûteuse (option 2) lors de la préparation du budget pour l'exercice 2018-2019.

Le Secrétariat a confirmé que les options examinées dans le cadre de la Résolution 44 révisée ne dépasseraient tout de même pas le plafond de 85 millions CHF pour la période 2016-2019, conformément à ce qui a été fixé par la Décision 5 de la Conférence de plénipotentiaires de 2014 (point 1.2 du *décide*). Une solution intermédiaire, comprise entre les deux options proposées, pourrait aussi être étudiée lors de la préparation du budget pour l'exercice 2018-2019.

A l'issue de sa deuxième séance, tenue le mardi 1er novembre, la Commission 2 a reçu des demandes supplémentaires l'invitant à examiner les Résolutions nouvelles ou révisées susceptibles d'avoir des incidences financières et à donner son avis sur ces Résolutions (Documents [93](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0093/en), [96](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0096/en) et [100](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0100/en)).

Les incidences financières estimées sont fournies à titre indicatif et seront examinées ultérieurement par le Conseil à sa session de 2017, lors de l'adoption du budget pour 2018-2019. Le Plan financier pour la période 2016-2019, approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de 2014, fixant déjà le cadre des dépenses pour la période 2016-2019, le Secrétariat a informé la Commission 2 qu'il sera difficile d'équilibre le budget pour l'exercice 2018-2019 au vu de ces Décisions et Résolutions nécessitant des crédits financiers supplémentaires.

Pour 2017, le TSB s'efforcera de répondre aux nouveaux besoins dans les limites du budget approuvé pour l'exercice 2016-2017, mais cela risque d’être difficile.

On trouvera dans l'Annexe B un tableau synoptique des incidences financières possibles des Décisions et Résolutions de l'AMNT-16, l'évaluation des coûts ainsi que la liste des Décisions et Résolutions de l'AMNT‑16 susceptibles d’avoir des incidences financières.

En résumé, les dépenses supplémentaires engendrées par les diverses Décisions et Résolutions de l'AMNT-16 sont estimées entre 1 342 000 CHF et 1 628 000 CHF pour l'option 1, et entre 2 602 000 CHF et 3 788 00 CHF pour l'option 2, pour chaque exercice biennal.

Il est demandé à la plénière d'examiner et d'approuver le présent rapport, qui sera ensuite transmis au Secrétaire général, ainsi que les commentaires de la plénière, pour soumission au Conseil à sa session de 2017.

Mme Weiling XU (République populaire de Chine)  
 Présidente de la Commission 2

**Annexes**: 2

**Annexe A**

**Budget de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑16)**

Situation au 31 octobre 2016

*Montants en milliers de francs suisses*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Catégorie des dépenses | Budget | Dépenses engagées au 31 octobre 2016 | Dépenses additionnelles estimées jusqu'à la fin de l'Assemblée | Solde prévu |
| Dépenses de personnel | 466 | 320 | 170 | –24 |
| Autres dépenses de personnel | 31 | 2 | 1 | 28 |
| Frais de mission | 110 | 45 | 63 | 2 |
| Services contractuels | 60 | 37 | 3 | 20 |
| Location et entretien | 10 | 0 | 0 | 10 |
| Matériels et fournitures | 10 | 13 | 0 | –3 |
| Dépenses diverses | 10 | 0 | 0 | 10 |
| **Sous-total – Dépenses** | **697** | **417** | **236** | **43** |
| Traduction (5 790 pages) | 863 | 777 | 188 | –101 |
| Dactylographie (5 790 pages) | 345 | 403 | 98 | –156 |
| Reprographie (1 700 000 pages) | 249 | 0 | 15 | 234 |
| **Sous-total – Documentation** | **1 457** | **1 180** | **300** | –**23** |
| **Total** | **2 154** | **1 597** | **537** | **20** |

**AnnexE B**

Incidences financières possibles des Décisions et des Résolutions   
de l'Assemblée (AMNT-16)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Résolution | Catégorie de dépenses | En francs suisses |
| Résolution 44 | Interprétation | Entre 422 000 CHF et 708 000 CHF (option 1) ou entre 1 682 000 CHF et 2 868 000 CHF (option 2) par exercice biennal |
| Nouvelle Résolution [RCC-3] Etudes relatives à la protection des utilisateurs de services de télécommunication/TIC | Services de conseil | 40 000 CHF par exercice biennal |
| Résolution 77 | Ateliers | 180 000 CHF par exercice biennal |
| Nouvelle Résolution [APT-3] Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage | Ateliers | 60 000 CHF par exercice biennal |
| Nouvelle Résolution [AFCP-2] Promouvoir l'utilisation des TIC pour réduire l'écart en matière d'inclusion financière | Personnel, services de conseil, ateliers/séminaires | 580 000 CHF par exercice biennal |
| Nouvelle Résolution [APT‑2]/[IAP-3] Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale | Ateliers | 60 000 CHF |
| **Total pour l'option 1 (Rés. 44)** |  | **Entre 1 342 000 CHF et 1 628 000 CHF par exercice biennal** |
| **Total pour l'option 2 (Rés. 44)** |  | **Entre 2 602 000 CHF et 3 788 000 CHF par exercice biennal** |

EVALUATION DES COÛTS

Interprétation

Réf. Document [72](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0072/en) (point 6 du *décide* de la Résolution 44: "que l'interprétation doit être assurée, selon les demandes des participants, pendant toute la durée des séances plénières et réunions des groupes de travail des commissions d'études ainsi que pendant toute la durée des réunions du GCNT)".

Le budget de l'UIT-T pour l'interprétation en 2017 est de 313 000 CHF.

Le coût approximatif d'une journée d'interprétation est de:

– 12 000 CHF lorsque l'interprétation est assurée dans les 6 langues;

– 9 000 CHF lorsque l'interprétation est assurée dans 5 langues;

– 7 000 CHF lorsque l'interprétation est assurée dans 4 langues.

Actuellement, l'interprétation est assurée aux réunions du GCNT pendant deux jours (séances d'ouverture et de clôture). Si l'interprétation devait être assurée pendant toute la durée des réunions du GCNT, les dépenses supplémentaires s'élèveraient à 36 000 CHF environ par réunion du GCNT (pour une réunion du GCNT d'une durée de 5 jours) ou à 24 000 CHF environ par réunion du GCNT (pour une réunion du GCNT d'une durée de 4 jours). Par exercice biennal, les incidences financières seraient comprises entre 72 000 CHF (3 réunions du GCNT de 4 jours) et 108 000 CHF (3 réunions du GCNT de 5 jours).

Option 1

Actuellement, l'interprétation est assurée pour les séances de clôture des réunions des commissions d'études. La fourniture d'un service d'interprétation pour les séances plénières des commissions d'études (séances d'ouverture et de clôture) et pour les réunions isolées des groupes de travail (séances d'ouverture et de clôture) se traduirait par 25 journées d'interprétation supplémentaires. On peut estimer que les incidences financières seraient comprises entre 350 000 CHF et 600 000 CHF par exercice biennal, en fonction du nombre de langues requises.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre de journées d'interprétation supplémentaires | Nombre de langues | Coût par jour (en milliers de CHF) | Dépenses supplémentaires par an (en milliers de CHF) | Dépenses supplémentaires par exercice biennal (en milliers de CHF) |
| 25 | 6 | 12 | 300 | 600 |
| 25 | 5 | 9 | 225 | 450 |
| 25 | 4 | 7 | 175 | 350 |

Option 2

La fourniture d'un service d'interprétation pour les séances plénières des commissions d'études (séances d'ouverture et de clôture) et pour les séances plénières de tous les groupes de travail (séances d'ouverture et de clôture) se traduirait par 115 journées d'interprétation supplémentaires. On peut estimer que les incidences financières maximales seraient comprises entre 1 610 000 CHF et 2 760 000 CHF par exercice biennal, en fonction du nombre de langues requises.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre de journées d'interprétation supplémentaires | Nombre de langues | Coût par jour (en milliers de CHF) | Dépenses supplémentaires par an (en milliers de CHF) | Dépenses supplémentaires par exercice biennal (en milliers de CHF) |
| 115 | 6 | 12 | 1 380 | 2 760 |
| 115 | 5 | 9 | 1 035 | 2 070 |
| 115 | 4 | 7 | 805 | 1 610 |

Services de conseil

Réf. nouvelle Résolution [RCC-3] et nouvelle Résolution [AFCP-2]

La mise en œuvre de ce qui précède nécessitera le recrutement d'experts dans le cadre de contrats d'engagements spéciaux (SSA) portant sur l'élaboration de rapports et d'études.

Atelier/séminaires

Réf. Résolution 77, nouvelle Résolution [APT-3], nouvelle Résolution [AFCP-2] et nouvelle Résolution [APT-2]/[IAP-3]

L'organisation d'ateliers/de séminaire entraîne des frais de voyage pour le personnel de l'UIT, des frais de voyage pour les experts dans certains cas, l'octroi de bourses, la location de salles de réunion et d'équipements audiovisuels, pour un montant estimé à 30 000 CHF par atelier/séminaire.

Le nombre ci-après d'ateliers par an est pris en compte dans l'estimation des incidences possibles:

|  |  |
| --- | --- |
| Résolution 77 | 3 |
| Nouvelle Résolution [APT-3] | 1 |
| Nouvelle Résolution [AFCP-2] | 3 |
| Nouvelle Résolution [APT-2]/[IAP-3] | 1 |

Ressources humaines du TSB

Réf. nouvelle Résolution [AFCP-2]

La gestion de la plate-forme pour l'apprentissage par les pairs, le dialogue et le partage de données d'expérience dans le domaine des services financiers numériques nécessitera la création d'un poste P2 supplémentaire, dont le coût annuel s'élève à 140 000 CHF (280 000 CHF par exercice biennal).

Décisions et Résolutions de l'Assemblée (AMNT-16) susceptibles   
d'avoir des incidences financières

|  |  |
| --- | --- |
| Résolution 44 Document [72](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0072/en) | Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés |
| a) Le point 2 *iii)* du *décide*:"aider les pays en développement à élaborer des stratégies pour mettre en place des laboratoires de test nationaux ou internationaux pour les nouvelles technologies". Cette mesure figure également dans le Programme 2 du Plan d'action (présenté en Annexe).  b) Le point 6 du *décide*: "que l'interprétation doit être assurée, selon les demandes des participants, pendant toute la durée des séances plénières et réunions des groupes de travail des commissions d'études ainsi que pendant toute la durée des réunions du GCNT".  c) Le point 14 du *charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications*: "de fournir dans la mesure du possible un service de participation à distance, pour un plus grand nombre d'ateliers, de séminaires et de forums de l'UIT-T, de façon à encourager une participation accrue des pays en développement".  d) La disposition qui figure dans le *Programme III du Plan d'action*: "Fournir des indications et du matériel d'appui aux pays en développement afin de les aider à concevoir et à dispenser, dans leurs universités, des cours en matière de normalisation destinés aux étudiants de tous les cycles". | |
| Nouvelle Résolution [RCC-3] Document [93](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0093/en) | Etudes relatives à la protection des utilisateurs de services de télécommunication/TIC |
| invite le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  1 à fournir une assistance au Directeur du Bureau de développement des télécommunications pour la mise en œuvre de la Résolution 196 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;  2 à renforcer les relations avec d'autres organisations de normalisation qui s'efforcent de résoudre les problèmes liés à la protection des utilisateurs de services de télécommunication/TIC, | |

|  |  |
| --- | --- |
| Résolution 77  Document [93](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0093/en) | Renforcer les travaux de normalisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT sur les réseaux pilotés par logiciel |
| charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  1 de fournir l'assistance nécessaire en vue d'accélérer les travaux, en particulier en mettant à profit toutes les occasions, dans le cadre du budget alloué, pour échanger des vues avec le secteur des télécommunications/TIC, notamment par l'intermédiaire des réunions des directeurs techniques (au titre de la Résolution 68 (Rév.Dubaï, 2012) de la présente Assemblée) et, en particulier, pour encourager la participation du secteur aux travaux de normalisation sur les réseaux SDN effectués à l'UIT‑T;  2 d'organiser des ateliers, aux côtés d'autres organisations concernées, pour renforcer les capacités dans le domaine des réseaux SDN, afin de réduire l'écart concernant l'adoption de cette technologie dans les pays en développement au tout début de la mise en oeuvre des réseaux fondés sur la technologie SDN, et d'organiser un atelier annuel sur les technologies SDN et NFV incluant des solutions fondées sur des logiciels à code source ouvert afin de faire connaître l'état d'avancement de la normalisation en matière de technologies SDN et NFV et de partager les données d'expérience concrètes concernant l'utilisation de ces technologies dans les réseaux actuels des opérateurs, | |

|  |  |
| --- | --- |
| Nouvelle Résolution [APT‑3] Document [93](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0093/en) | Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage |
| charge le directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  1 de fournir l'assistance nécessaire afin d'accélérer les travaux de normalisation sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage et d'encourager la participation et les contributions des Etats Membres, en particulier des pays en développement;  2 d'organiser un ou plusieurs ateliers afin qu'un large éventail de partie prenantes différentes fassent part de leurs besoins et présentent des contributions sur cette question, | |

|  |  |
| --- | --- |
| Nouvelle Résolution [AFCP-2] Document [100](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0100/en) | Promouvoir l'utilisation des TIC pour réduire l'écart en matière d'inclusion financière |
| Dans "charge le Directeur du bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs des autres Bureaux"  2 d'appuyer l'élaboration de rapports et de bonnes pratiques sur l'inclusion financière numérique en tenant compte des études pertinentes, à condition que ces rapports et bonnes pratiques relèvent clairement du mandat de l'Union et ne fassent pas double emploi avec des travaux relevant de la compétence d'autres organismes de normalisation et institutions;  3 de mettre en place une plate-forme ou, lorsque cela est possible, de se connecter à celles qui existent déjà, pour l'apprentissage par les pairs, le dialogue et le partage de données d'expérience dans le domaine des services financiers numériques entre les pays et les régions, les régulateurs des services de télécommunication et les régulateurs des services financiers, les experts du secteur privé et les organisations internationales et régionales;  4 d'organiser des ateliers et des séminaires à l'intention des membres de l'UIT, en collaboration avec d'autres organismes de normalisation et institutions ayant la responsabilité première pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en oeuvre de normes sur les services financiers et du renforcement des capacités en la matière, afin de les sensibiliser à cette question et d'identifier les besoins particuliers des régulateurs et les problèmes particuliers auxquels ceux-ci sont confrontés en ce qui concerne l'amélioration de l'inclusion financière; | |

|  |  |
| --- | --- |
| Nouvelle Résolution [APT‑2]/[IAP-3] Document [100](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0100/en) | Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| Dans "charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications"  2 de mener, en collaboration avec les Etats Membres et les villes, des projets pilotes dans des villes concernant les activités d'évaluation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes et communautés intelligentes, en vue de faciliter le déploiement et la mise en oeuvre à l'échelle mondiale des normes relatives à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes;  Dans "charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau des radiocommunications"  1 d'élaborer des rapports tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement en ce qui concerne les études relatives à l'Internet des objets et à ses applications, aux réseaux de capteurs, aux services et aux infrastructures;  2 de continuer de diffuser les publications de l'UIT sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes, et d'organiser des forums, des séminaires et des ateliers sur le sujet, compte tenu, en particulier, des besoins des pays en développement, | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_